

## CHAPITRE 7

# SYNTHESE GÉNÉRALE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

## Un territoire mosaïque,...

### ...favorable à une organisation territoriale dynamique

**Des contraintes, mais surtout beaucoup d'atouts (hors application de la loi littoral et de la DTA)**

Les principales zones de contraintes environnementales sont essentiellement liées au milieu naturel et à la ressource en eau :

- Milieu naturel** : la zone littorale, l'estuaire de la Vilaine, les marais salants de Guérande et du Mès ainsi que les marais intérieurs dont le pourtour des marais de Brière bénéficient d'une protection assez forte ou d'actions programmées en vue d'une protection forte (DOCOB). D'autres zones, plus larges, souvent englobant les précédentes, présentent des intérêts reconnus qu'il convient aussi de prendre en compte.
- Ressource en eau** : le littoral, l'estuaire de la Vilaine, les marais du Mès et de Guérande ainsi que tous les espaces en eau du territoire (marais et cours d'eau) constituent des zones auxquelles il convient d'établir une gestion adaptée au regard de l'occupation effective qu'elles accueillent et de leur fonctionnalité environnementale. Les périmètres de protection autour des captages sont aussi à considérer.

La plupart des espaces concernés par ces thématiques (littoral, marais, ...) sont aussi et surtout des espaces qui ont fait bénéficier Cap Atlantique de l'attractivité qu'il connaît aujourd'hui avec des éléments de marques largement reconnus dont on ne peut en dissocier l'intérêt pour le développement économique (marais salants, tourisme, villégiature...). Formant des paysages emblématiques du territoire, ils constituent aussi :

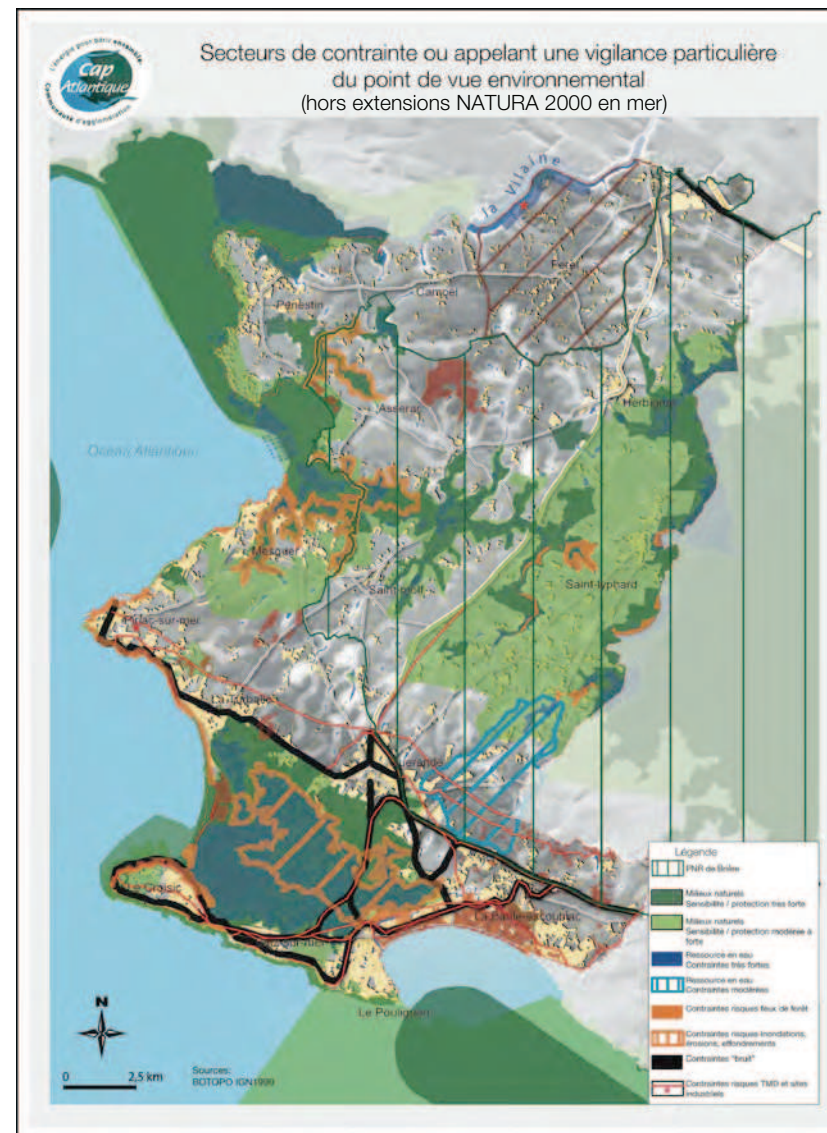
- des infrastructures environnementales apportant des aménités à l'occupation humaine (fonctionnement du réseau hydrographique, gestion des pollutions amont/aval, qualité des eaux littorales...),
- des éléments naturels forts permettant de développer une véritable politique de gestion patrimoniale des sites qui inclut leur valorisation.

Dans ce contexte, les milieux naturels majeurs du territoire, **qui nécessitent de trouver à l'avenir les conditions nécessaires à leur bon fonctionnement, sont de réels point d'appuis pour soutenir un projet de développement territorial ambitieux sans que les superficies qu'ils mobilisent constituent une limitation dure aux choix d'un développement qualitatif de Cap Atlantique.**

Ainsi, si les espaces naturels et urbains du territoire devront composer une organisation cohérente à l'échelle du territoire qui pourra impliquer la prise en compte des besoins de chaque part, Cap Atlantique détient l'opportunité de pouvoir associer ces espaces dans l'objectif d'une valorisation réciproque.

Conjointement Cap Atlantique possède des espaces naturels de valeur patrimoniale plus faible sur le plan écologique, **mais qui ont une réalité dans le fonctionnement global du territoire soit parce qu'ils constituent des abords de sites naturels emblématiques, soit parce qu'ils ont des liens fonctionnels privilégiés avec eux.** Ces liens de fonctionnement apportent au territoire de nombreux atouts qu'il exploite aujourd'hui :

- La qualité d'un environnement littoral permettant des usages multiples de l'eau (pêche, conchyliculture, saliculture, baignade, promenade...),
- L'identité forte d'un arrière-pays formant la façade maritime du PNR de Brière,
- Des espaces agricoles productifs,
- Un cadre de paysager de qualité qui en dehors de la côte permet au territoire de toujours promouvoir une attractivité résidentielle.



Notons enfin les autres zones de contraintes suivantes liées :

- **Aux risques naturels et technologiques** : les zones inondables et les zones à risque de feux de forêt sont les principales zones à risque ayant une véritable incidence spatiale pour le SCOT. Toutefois, ces risques ne constituent pas une contrainte relativement élevée pour l'établissement du projet de développement du territoire étant donné que :
  - Le plus souvent les espaces concernés correspondent à des sites naturels ou paysagers protégés par ailleurs ou dont l'intérêt patrimonial à conserver constitue un atout majeur pour l'attractivité, l'image voire l'activité économique du territoire,
  - Certains risques ne font pas l'objet d'une contrainte directe pour l'urbanisation, mais relèvent d'une gestion de prévention des secours ou ponctuelle des usages (feux de forêt, TMD...). Ceci ne doit pas exclure, évidemment, que si des mesures peuvent être prises dans le cadre des aménagements pour favoriser la maîtrise de ces risques, les documents d'urbanisme veillent à les prévoir.
  
- Le risque de submersion marine doit également être envisagé au regard d'évènement comme celui de la tempête Xynthia qui ont vu la conjugaison de plusieurs conditions survenir. Un ou des PPRL viendront préciser un dispositif de prévention et de précaution, mais les éléments établis ou en cours d'établissement par l'état sur les zones situées en dessous ou proche du niveau de la mer constituent d'ores et déjà un point à connaître du risque à prendre en compte.
  
- **Aux pollutions et nuisances** : il convient surtout de prendre en compte l'existence de zones de nuisances sonores aux abords des routes.

## La capacité d'élaborer une intégration environnementale du projet de développement du SCOT

Le territoire de Cap Atlantique bénéficie d'un cadre environnemental général exceptionnel dont le capital de valorisation est très élevé. Territoire de paysages d'eau et de milieux profitant de la diversité liée à la rencontre de sites continentaux et marins, la mosaïque d'espaces qui le compose constitue un atout identitaire et de structuration spatiale fort.

Si la qualité et la valeur patrimoniale de milieux environnementaux et paysagers sensibles appellent des mesures conservatoires et de gestion adaptées, Cap Atlantique possède déjà un savoir-faire bien établi dans le management environnemental de son territoire. En effet, que ce soit en matière de connaissance des milieux naturels ou qu'il s'agisse des actions et projets en cours ou programmés dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, l'évolution de la prise en compte environnementale dans le territoire progresse toujours plus en faveur d'une gestion transversale des problématiques mettant en jeu environnement et utilisation de l'espace et des ressources naturelles.

Dans ce contexte, l'élaboration du projet de SCOT :

- possède l'avantage de s'inscrire dans une démarche de gestion environnementale déjà bien engagée,
- et a l'opportunité de faire pleinement valoir sa faculté à mettre en perspective une organisation de l'espace et des politiques de développement du territoire au compte d'un projet global, cohérent et dans lequel les notions souvent opposées d'environnement et d'urbain peuvent trouver une place où chacun des éléments participe à la valorisation de l'autre.

Au-delà des aspects d'attractivité d'ensemble d'un territoire dans lequel l'environnement joue un rôle majeur, évoquer dès à présent ces principes de valorisation réciproque des espaces urbains et non urbains constituent une approche particulièrement ajustée aux interrogations et enjeux futurs de Cap Atlantique. En effet, le territoire, compte tenu de son organisation spatiale actuelle et des outils de gestion dont il dispose, place la majeure partie de ses problématiques environnementales, agricoles et urbaines dans **la gestion des interfaces entre ces milieux et de leurs rapports fonctionnels, qu'ils soient écologiques, économiques, paysagers ou liés à la ressource.** Ceci s'exprime en particulier par :

- **Des espaces agricoles**, dont une partie, notamment en zones rétro-littorales, péri-urbaines ou de transition avec les zones humides, jouent un rôle important pour l'entretien des milieux et des paysages et forment souvent des espaces intermédiaires qui bénéficient à la vue que l'on peut avoir sur et depuis les villes, et plus généralement aux panoramas offerts aux habitants ainsi qu'aux visiteurs,
  
- **Des espaces naturels** très diversifiés, dont les plus remarquables du point de vue écologique détiennent un niveau de protection et de gestion déjà avancé, mais **qui ne peuvent être pris en compte indépendamment** :
  - **des autres sites avec lesquels ils fonctionnent** et qui parfois ne possèdent aucun outil de gestion limitant la vulnérabilité du fonctionnement des sites environnementaux emblématiques ou non,
  - **des activités, notamment économiques**, situés à l'intérieur ou à proximité immédiate de ces espaces et dont la pérennité est liée directement à la gestion et au bon fonctionnement des sites environnementaux (saliculture, conchyliculture, tourisme...),
  - **des paysages que ces espaces composent** au bénéfice d'une identité territoriale qui donne à Cap Atlantique l'opportunité à la fois d'organiser son espace interne afin de profiter des atouts de chacun de ses secteurs et de signaler sa position au regard des autres territoires qui lui sont proches.

Ceci montre que **la bonne coexistence des activités dans le territoire est tributaire de :**

- la gestion qui sera mise en place en considérant les **rapports entre les secteurs amont et aval** (comme la gestion des eaux pluviales au regard des pratiques salicoles),
- la poursuite de la **valorisation des espaces naturels qui doivent concourir au développement du territoire dans sa stratégie** :
  - **d'attractivité** (cadre de vie, nuisances, accessibilité aux paysages et à la découverte de la nature...),
  - **d'animation** (culturelle, de loisirs et touristique)
  - **d'organisation de l'espace** dans le but faciliter une utilisation maîtrisée des ressources naturelles et une contenance de la vulnérabilité des milieux.

□ **Des espaces urbains agglomérés de taille importante à proximité immédiate de sites naturels d'exception.** Ceci constitue une particularité de Cap Atlantique :

- qui procure à la fois un cadre de vie de grande qualité aux espaces urbains, une capacité d'animer les espaces naturels en profitant de la proximité de ressources urbaines importantes et structurantes,
- mais **qui appelle également une gestion qualitative** de l'évolution de l'urbanisation et des espaces péri-urbains **pour ne pas perdre la plu-value** de cette proximité entre urbains et naturels.

□ **Un réseau hydrographique dense composé de nombreux cours d'eau dont la plus large part n'a pas de réelle fonctionnalité écologique affirmée.** Du fait de leur niveau d'anthropisation généralement élevé ou de leur faible potentiel écologique d'origine, ces nombreux cours d'eau ne sont pas intégrés, le plus souvent, au développement du territoire. **Il leur est donné essentiellement une vocation hydraulique** (évacuation des eaux pluviales...). Toutefois, pour le long terme et indépendamment de l'évolution des normes en matière d'objectif de qualité des cours d'eau qui pourrait apparaître (Directive Européenne, SDAGE, SAGE...), cette fonction seulement hydraulique **tend à limiter les opportunités du territoire** :

- pour améliorer son action sur la gestion globale du réseau hydrographique et notamment des **problématiques observées dans les secteurs avals** (affluence d'eau pluviale dans les marais salants, transfert de pollution vers le littoral...),
- pour **valoriser progressivement les cours** d'eau dans les espaces urbains et péri-urbains sur les aspects paysagers notamment.

À nouveau, la gestion des interfaces entre les espaces urbains et les entités naturelles apparaît comme un potentiel de structuration du développement.

L'ensemble de ces éléments met en lumière la possibilité que le territoire a d'élaborer une intégration environnementale de son projet de développement pouvant servir positivement à la fois des enjeux écologiques, économiques et de gestion cohérente des différents usages de l'espace et des ressources.

**Des typicités et des tendances à l'œuvre permettant de dessiner des éléments forts de structuration et de valorisation territoriale.**

Les analyses paysagères et environnementales ont mis en relief à la fois des atouts et des points de fragilités potentiels du territoire permettant d'effectuer une lecture spatialisée d'enjeux et de risques tendanciels qui pourra être utilisée dans le SCOT pour établir son projet.

Cette spatialisation des enjeux et risques se transcrit au travers des 2 cartes suivantes qui montrent que les atouts et les problématiques communes de certains secteurs peuvent permettre d'identifier des espaces clés pouvant utilement servir de base de réflexion à la constitution du projet de développement du SCOT.



**Zone 1** : elle englobe toute la zone littorale et les marais salants du Mès et de Guérande. Cette zone présente la caractéristique d'avoir des espaces naturels exceptionnels, généralement protégés mais situés à proximité immédiate de zones d'habitat. Le secteur est soumis à une forte pression urbaine et touristique. Les principaux risques environnementaux qui y sont liés sont **les risques d'enclavement et de rupture de liaison naturelle notamment sur l'espace maritime**. Un développement non contrôlé de l'urbanisation et des infrastructures risquerait aussi d'engendrer des nuisances indirectes (pollution atmosphérique, bruit, pollution des eaux, perturbation de l'équilibre salin dans les marais salants de Guérande et du Mès, risques accrus d'inondation...) susceptibles de porter atteinte aux espaces naturels et aux activités qui en dépendent (baignade, pêche en mer, conchyliculture, saliculture, ...). La pression urbaine a également tendance à y fragiliser l'activité agricole qui est pourtant un acteur important de l'entretien des milieux.

**Zone 2** : c'est un espace intermédiaire situé au centre du territoire (Nord de Guérande et de La Baule, St-Lyphard, St-Molf, Sud d'Herbignac). Il présente des enjeux directs de préservation de milieux naturels (marais de Brière, marais de St-Molf). Il regroupe également des espaces ruraux non dénués d'intérêt (secteur en grande partie compris dans le PNR de Brière), soumis à une forte influence résidentielle et touristique. Un développement urbain incontrôlé dans ce secteur risquerait de perturber des milieux bocagers et boisés intéressants et d'affaiblir les opportunités de constituer une armature naturelle basée sur des connexions entre les différents milieux environnementaux favorables à la biodiversité et à la qualité des paysages. **Cette zone est à voir comme un espace d'articulation d'un point de vue environnemental, paysager, mais aussi sur le plan de l'aménagement en étant situé non loin du littoral, en contact des marais de Brière, de Guérande et du Mès et à l'entrée Est du territoire.**

La gestion des eaux agricoles et urbaines est aussi dans cette zone associée à un enjeu de pérennisation de la ressource en eau potable (Sandun).

**Zone 3** : il s'agit de l'arrière-pays situé au Nord du territoire (Assérac, Férel et Nord d'Herbignac essentiellement). C'est un secteur qui présente du point de vue des enjeux une certaine similitude avec la Zone 2, différence faite que la pression urbaine est beaucoup plus faible.

Marqué par un caractère rural dont l'identité est profondément exprimée, **il détient également un potentiel intéressant pour la dynamisation de la biodiversité et la signalisation d'une entrée Nord de Cap Atlantique de grande qualité**. Les enjeux et opportunités environnementaux particuliers à cette zone sont liés au maintien d'un bon niveau de connexion entre des espaces naturels variés (boisements, bocage, zones humides...) et à la gestion des abords de sites naturels emblématiques tels que notamment le marais de Brière et le bassin de Mès.

En effet, si un développement urbain non organisé intervenait, il pourrait :

- o interrompre des grandes connexions entre des espaces naturels à fort capital environnemental et touristique,
- o écarter certaines possibilités de valoriser les espaces paysagers naturels en lien avec les autres secteurs du territoire
- o et atténuer ainsi les atouts d'attractivité de cette zone (qui est aussi l'entrée Nord de Cap Atlantique).

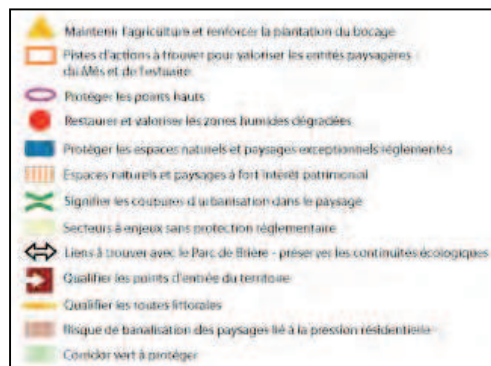




La valorisation du territoire Cap Atlantique à long terme est confrontée :

- au maintien des caractéristiques propres de ses différentes entités paysagères.
- au devenir des transitions et des liaisons esthétiques et utilitaires entre elles (interfaces).

L'observation transversale des problématiques paysagères et de structuration du territoire permet d'identifier des enjeux clés :



**Les sites à sensibilité visuelle et/ou importants pour la qualité de perception de paysages emblématiques (complémentaire aux sites naturels d'exception) :**

- Les points hauts de Guérande et de la Vilaine,
- Les espaces naturels entre le littoral et le rétro-littoral (accès à l'océan),
- La frange des marais de Guérande,
- Les paysages à fort intérêt patrimonial.

Ils sont des espaces qui appellent à une gestion conservatoire, mais qui méritent d'être associés à une valorisation (notamment touristique) en lien avec les espaces urbains proches et doivent être considérés avec les activités économiques qu'ils comprennent dans leur périmètre (saliculture, agriculture...).

**Les sites stratégiques pour la lecture et la valorisation du territoire**

- Les entrées dans le territoire sont peu nombreuses. Ceci est une particularité du territoire qui peut être utilisée comme atout pour renforcer l'identification de Cap Atlantique dans son environnement proche (notamment dans le Nord où les coteaux sauvages de la Vilaine aide à cette signalisation forte du territoire),
- Des secteurs dont le potentiel n'est pas complètement utilisé et qui peuvent jouer un rôle dans la structuration de l'attractivité et l'animation du territoire en liaison avec les autres secteurs (la vallée de la Vilaine, le Bassin de Mès - ainsi que des zones humides),
- Le Parc de Brière et la diffusion d'une coopération pour le développement des animations (touristiques, animation renforcée dans le Nord du territoire).
- Le réseau de boisements qui formalise un lien visuel entre des secteurs qui n'ont pas encore pleinement mis en commun leurs atouts paysagers.

**Les secteurs paysagers concernés par un risque de modification élevée**

- L'ouverture du maillage bocager,
- Les espaces ne possédant pas ou peu d'outils de gestion ou de protection des paysages et des sites.
- Entre Guérande et le bassin de Mès, un secteur recevant une part croissante de l'urbanisation.



## Synthèse par thématique



L'un des atouts majeurs du territoire de Cap Atlantique est la **diversité de ses paysages naturels et la qualité élevée du cadre de vie offert aux habitants**. Aux paysages du littoral, s'ajoutent ceux des marais et du bocage très différents selon qu'ils sont tournés vers les terres ou vers la côte. En outre, le territoire bénéficie de **nombreux sites d'exception** à l'aspect confidentiel et/ou sauvage (le Marais de Grande Brière, l'estuaire de la Vilaine), ou touristiques (marais de Guérande, côte rocheuse).

Les tendances de développement à l'œuvre montre quelques points de fragilisation potentiels du paysage :

- L'urbanisation et des signes d'étalement urbain exposent le territoire à un risque de fermeture d'accès à certains paysages (littoral, ceinture urbanisée autour des marais salants de Guérande) voire de un cloisonnement entre certaines entités paysagères (arrière-pays / littoral entre Guérande et les marais de Brière),
- Une pression sur les secteurs bocagers typiques favorisant l'ouverture du maillage,
- Des lisières forestières et des espaces inter-forestiers dont la lisibilité paysagère est vulnérable à une implantation trop proche ou interstitielle de l'urbanisation (en effet les espaces boisés sont essentiellement représentés dans le territoire par un réseau de petits boisements),
- Les espaces péri urbains possèdent parfois une vocation et un caractère indécis qui affaiblissent la qualité de la perception des silhouettes urbaines et la valorisation des vues sur les espaces naturels environnants (la pression foncière induit notamment une mise en attente de certains espaces péri-urbains qui ne devenant pas de nouveaux espaces bâtis aboutissent à des friches).

Conjointement, de multiples atouts donnent au territoire des opportunités de développement et de valorisation du territoire :

- La proximité immédiate d'espaces urbains agglomérés importants et de sites naturels d'exceptions permet d'envisager des possibilités de valorisation des espaces environnementaux en profitant de la présence de ressources urbaines proches (cohérence d'organisation, capacité d'animation),
- Le PNR forme une frange orientale de marque pour Cap Atlantique. La prise en compte de ce parc dans la stratégie de développement du SCOT peut ouvrir des opportunités en termes d'animations culturelles, touristiques ou de loisirs des espaces et favoriser le renforcement d'une dynamique de valorisation des différents secteurs de Cap Atlantique dans le cadre d'une organisation répartie à l'échelle du territoire,
- Le faible nombre d'accès routiers à Cap Atlantique depuis les autres territoires proches est une singularité pouvant être utilisée pour conforter une image identitaire lisible du territoire. En outre, le secteur Nord possède dans ce domaine un contexte paysager favorable à cette distinction (coteaux sauvages de l'estuaire de la Vilaine),
- Les paysages emblématiques du territoire sont souvent liés à une réalité culturelle ou économique : la saliculture, l'agriculture, la conchyliculture, la pêche. Ceci permet d'ouvrir plus encore les choix au territoire des moyens de valoriser ces espaces (qui ne se limite pas à une sanctuarisation muséale).

## P a t r i m o i n e

La diversité des formes architecturales et des matériaux de construction participe à la richesse des paysages urbains et villageois :

La maison de granit avec couverture en ardoise, la maison traditionnelle en Brière avec ses toits de chaume, les longères et l'architecture agricole d'aujourd'hui sont la principale expression du patrimoine traditionnel de Cap Atlantique. Le Bâti balnéaire est constituée quant à lui d'une architecture plus éclectique qui illustre l'histoire du développement touristique du littoral à des échelles diverses (grands hôtels du 19<sup>ème</sup> siècle, villas anciennes, résidences des années 70, etc.).

Notons que les monuments classés et inscrits ainsi que les ZPPAUP se concentrent principalement dans le tiers Sud du territoire.

Enfin, le petit patrimoine rural, en dehors de l'habitat, participe largement à la qualité et à l'identité des paysages locaux. Il comprend des éléments de moindre importance de par leur taille mais qui contribuent également à l'émergence des identités locales (moulins, fontaines puits, fours à pain, notamment).

B i o d i v e r s i  
t é  
e t  
m i l i e u x  
n a t u r e l s

Cap Atlantique dispose d'un territoire d'une exceptionnelle richesse biologique (zones humides, bocage, forêts, zones littorales...). La plupart des espaces naturels de grand intérêt écologique sont aussi et surtout des espaces qui ont fait bénéficier Cap Atlantique de l'attractivité qu'il connaît aujourd'hui avec des éléments de marques largement reconnus dont on ne peut en dissocier l'intérêt pour le développement économique (marais salants, tourisme, villégiature...).

Formant des paysages emblématiques du territoire, ils constituent aussi :

- des infrastructures environnementales apportant des aménités à l'occupation humaine (fonctionnement du réseau hydrographique, gestion des pollutions amont/aval, qualité des eaux littorales...),
- des éléments naturels forts permettant de développer une véritable politique de gestion patrimoniale des sites qui inclut leur valorisation.

Ces milieux naturels majeurs, qui nécessitent de trouver à l'avenir les conditions nécessaires à leur bon fonctionnement, sont de réels points d'appuis pour soutenir un projet de développement territorial ambitieux sans que les superficies qu'ils mobilisent constituent une limitation dure aux choix d'un développement qualitatif de Cap Atlantique.

Toutefois, il existe des risques tendanciels d'affaiblissements de cette diversité du fait notamment :

- du développement de certaines formes d'urbanisation qui ne s'accordent pas toujours avec la fonctionnalité environnementale des sites (interruption du maillage bocage, proximité avec les lisières forestières...),
- de la disparition ou de l'évolution des pratiques agricoles, alors que l'agriculture joue un rôle conséquent dans la gestion des abords et des liaisons entre les grandes entités naturelles,
- de la pollution des eaux ou des modifications du comportement hydraulique des cours d'eau.

De plus, il est prévisible que la pression urbaine va encore s'accroître et s'accompagner de projets de développement plus ou moins prégnants sur les échanges inter-milieux.

Anticiper cette évolution incite à privilégier une approche systémique, qui pose la biodiversité comme facteur agissant du développement d'un territoire, mais qui sait également se matérialiser dans un cadre global de projet où sont considérées valorisation territoriale, attractivité et fonctionnalités urbaines.

C'est pourquoi une approche d'ensemble de l'aménagement du territoire contribuant aussi à la biodiversité apparaît être aujourd'hui l'enjeu majeur pour la préservation des milieux et des espèces végétales et animales, mais également pour étendre la valorisation des espaces naturels qui doivent également être source de développement et non de seule « contrainte ».

Dans ce cadre, peuvent être étudiées des potentialités d'établir une armature naturelle à l'échelle du territoire répondant à des enjeux tendanciels auxquels les espaces naturels font face.





R e s s o u r c e s  
n a t u r e l l e s

- EAU : Les ressources en eau potable, issues pour l'essentiel du réseau hydrographique superficiel dépendant de la Vilaine et de l'étang de Sandun, sont disponibles en quantité satisfaisante. Par contre, leur mauvaise qualité nécessite un traitement complet.

Au regard du réseau de distribution et de ses interconnexions existantes, il apparaît que les besoins actuels et futurs en eau potable sont et seront satisfaits, y compris en période estivale. Toutefois, en cas d'interruption momentanée de l'usine de Férel, le réseau connecté ne fournirait que 81 % des besoins. La sécurisation de l'alimentation passe par une interconnexion avec le réseau de Nantes et par la création de nouveaux stockages.

La protection de la ressource en eau pour l'AEP est indispensable. Si Sandun est conservé, il doit, à terme, bénéficier d'une protection réglementaire.

- EOLIEN : La croissance de la part des énergies renouvelables constitue un des supports à la durabilité du développement des territoires. Néanmoins, pour ce qui concerne l'éolien, elle ne peut être étendue sans considérer les effets qu'elle peut générer sur l'environnement et les paysages (notamment dans un territoire comme Cap Atlantique qui possède de nombreux sites emblématiques et sensibles) ainsi qu'au regard des autres politiques sectorielles de développement que choisira le territoire (attractivité, image, gestion de l'espace...). La réduction des pertes énergétiques dans la construction représente également un enjeu associé à prendre en compte.

N u i s a n c e s  
e t  
p o l l u t i o n s

- QUALITE DE L'AIR : la qualité actuelle est globalement bonne, mais les pics d'ozone sont de plus en plus fréquents en été et le taux de dioxyde d'azote à proximité des routes est à surveiller, car il risque de dépasser les seuils acceptables en 2010.
- BRUIT : les principales sources de nuisances sonores sont les routes à fort trafic ainsi que l'aérodrome de La Baule-Escoublac. Elles sont très circonscrites sur le territoire et n'engendrent pas de réelle limitation au développement du territoire. Toutefois, elles ne peuvent aller qu'en s'accroissant du fait de la croissance des activités qui sont sources de bruit. La lutte contre cette pollution sonore relève de deux enjeux majeurs, qui d'ailleurs souvent se rejoignent et se confondent : la santé et la qualité de vie,
- POLLUTION DES SOLS : l'ancien site EDF-GDF de La Baule a été dépollué et ne présente plus de risque significatif. Par contre, d'autres sites potentiellement pollués ont été recensés par BASIAS. Toutefois, ces sites ne possèdent pas une pollution avérée et leur prise en compte supposera une analyse au cas par cas à l'échelle locale.
- POLLUTION DES EAUX ET ASSAINISSEMENT : Bien que de nombreuses actions aient été engagées en faveur de l'assainissement, ce point constitue toujours un enjeu majeur pour la reconquête de la qualité des eaux mais aussi pour permettre le développement durable des activités littorales du territoire (baignage, pêche à pied, conchyliculture,...). Les rejets d'eaux usées sont responsables de la dégradation de la qualité des eaux et notamment des eaux littorales. Les travaux réalisés depuis 2000 et ceux programmés jusqu'en 2011 amélioreront et amélioreront encore la qualité de l'assainissement. Toutefois, des problèmes résiduels d'infiltration d'eaux parasites dans le réseau resteront à résoudre. Dans ce cadre, des études de métrologie ont été lancées en 2006 de manière à établir un diagnostic et un programme d'intervention.
- DECHETS : CAP Atlantique dispose, sur son territoire d'un niveau d'équipements assez important. La collecte y permet un tri efficace et réduit le tonnage résiduel à enfouir. En revanche, la majeure partie des déchets, qu'ils soient ou non triés, est exportée, à l'extérieur du territoire et la valorisation ne bénéficie pas au territoire. Pour le futur, l'enjeu consiste à veiller à ce que cette gestion des déchets soit fonctionnelle et économe en adaptant les installations nécessaires aux besoins locaux.

## R i s q u e s

- RISQUES NATURELS : Les zones inondables et les zones à risque de feux de forêt sont les principales zones à risque naturel mobilisant des espaces de taille significative à l'échelle du territoire, mais qui correspondent aussi souvent à des sites d'intérêt écologique ou paysager protégés par ailleurs. Les effets du point de vue de l'aménagement dans le cadre du SCOT ne sont donc pas de nature à contraindre fortement le territoire dans ses choix de développement. Les autres risques ont une incidence plus ponctuelle (risques d'érosion littorale et d'effondrement) ou n'induisent pas de répercussion en termes d'urbanisme mais uniquement en matière de technique constructive des bâtiments ou d'organisation des secours (risque de tempête, risque de séisme).
- RISQUES TECHNOLOGIQUES : La présence de la SFDM à Piriac et de la SEPIG à Férel induisent le gel de l'urbanisation sur quelques hectares autour de ces sites. Cela n'a toutefois pas de répercussion majeure sur l'aménagement global du territoire. En ce qui concerne les risques liés aux transports de matières dangereuses, il convient de les prendre en compte et de ne pas les aggraver. Ici encore, cette prise en compte n'influe pas sur le développement global du territoire.
- RISQUES LIÉS À L'OCÉAN : ils sont aujourd'hui bien connus et des plans d'urgence et de secours permettent d'y faire face. Ils n'ont pas d'implication directe importante sur le SCOT.
- RISQUES LIÉS À LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE ST-NAZAIRE : l'absence de dispositif de prévention et d'urgence sur le territoire de Cap Atlantique semble traduire une limitation à la lisibilité du contexte des risques. En fait, les incidences d'un scénario catastrophe ayant un impact sur Cap Atlantique ne sont pas connus. De plus, l'extension de cette zone est programmée par la DTA de l'Estuaire de la Loire. Les risques vont-ils s'amplifier? Il conviendrait donc d'étudier plus précisément la question dans les années à venir.